

Adresses des Comités centraux (suite)

- CHINE. — Croix-Rouge chinoise, aux soins du Consulat de Chine, à *Haiphong* (Indo-Chine).
- COLOMBIE. — Croix-Rouge colombienne, Carrera 8a n° 13-19, *Bogota*.
- COSTA-RICA. — Croix-Rouge costaricienne, Calle 5. Sur., *San José*.
- CUBA. — Croix-Rouge cubaine, Ignacio Agramonte y av. de Belgique, *La Havane*.
- DANEMARK. — Croix-Rouge danoise, Puggaardsgade, 2, Mezz. *Copenhague*, K.
- DANTZIG. — Croix-Rouge de Dantzig, Neugarten, 12-16, *Dantzig*.
- RÉPUBLIQUE DOMINICAINE. — Croix-Rouge dominicaine, Calle J. R. Luna (Ens Arv.), *Ciudad Trujillo*.
- ÉGYPTÉ. — Croissant-Rouge égyptien, avenue de la Reine-Nazli, 34, *Le Caire*.
- ÉQUATEUR. — Croix-Rouge équatorienne, Avenida Colombia, 118, *Quito*.
- ESPAGNE. — Croix-Rouge espagnole, Eduardo Dato, 18, *Madrid*.
- ESTONIE. — Croix-Rouge estonienne, Niguliste tan, 12, *Tallinn* (*Reval*).
- ÉTATS-UNIS. — Croix-Rouge américaine (The American Red Cross), National Headquarters, *Washington*, D.C.
- FINLANDE. — Croix-Rouge de Finlande, 16, Annegatan, *Helsingfors*.
- FRANCE. — Croix-Rouge française, rue François-1^{er}, 21, *Paris*, 8^e.
- GRANDE-BRETAGNE et IRLANDE DU NORD. — Croix-Rouge britannique (British Red Cross Society), 14, Grosvenor Crescent, *London*, S.W.I.
- GRÈCE. — Croix-Rouge hellénique, rue Solon, 39, *Athènes*.
- GUATÉMALA. — Croix-Rouge guatémaltèque, 4^a Calle Oriente, n° 64, *Guatemala*.
- HAÏTI. — Croix-Rouge haïtienne, rue Férou, *Port-au-Prince*.
- HONDURAS. — Croix-Rouge du Honduras, *Tegucigalpa*.
- HONGRIE. — Croix-Rouge hongroise, Baross utca 15, *Budapest*, VIII.
- INDE. — Croix-Rouge de l'Inde (Indian Red Cross Society), 20 Talkatora Road, *New-Delhi*.
- IRAK. — Croissant-Rouge de l'Irak, *Bagdad*.
- IRAN. — Lion et Soleil-Rouges de l'Iran, *Téhéran*.
- ISLANDE. — Croix-Rouge islandaise, Hafnarstraeti, 5, *Reykjavik*.
- ITALIE. — Croix-Rouge italienne, via Toscana, 12, *Rome* (25).
- JAPON. — Croix-Rouge du Japon, 5 Shiba Park, *Tokio*.
- LETTONIE. — Croix-Rouge lettone, Skolas ielā, 1, *Riga*.
- LITHUANIE. — Croix-Rouge lithuanienne, Kestucio g-vė 8, *Kaunas*.
- LUXEMBOURG. — Croix-Rouge luxembourgeoise, 65, boul. de la Pétrusse, *Luxembourg*.
- MEXIQUE. — Croix-Rouge mexicaine, Esq. Durango y Monterrey, Col. Roma, *Mexico*, D.F.
- NICARAGUA. — Croix-Rouge du Nicaragua, *Managua*.
- NORVÈGE. — Croix-Rouge de Norvège, Bankplassen, 1, III, *Oslo*.
- NOUVELLE-ZÉLANDE. — Croix-Rouge néo-zélandaise, 61, Dixon Street, *Wellington*.
- N. Z.
- PANAMA. — Croix-Rouge de Panama, *Panama*.
- PARAGUAY. — Croix-Rouge paraguayenne, Avenida España, 505, *Assomption*.
- * PAYS-BAS. — Croix-Rouge néerlandaise, Princessegracht, 27, *La Haye*
- PÉROU. — Croix-Rouge péruvienne, Avenue Nicolas de Pierola, n° 224, *Lima*.
- POLOGNE. — Croix-Rouge polonaise, rue Kredytowa, 9, *Varsovie*.
- PORTUGAL. — Croix-Rouge portugaise, Palacio da Rocha do Conde d'Obidos, *Lisbonne*.
- ROUMANIE. — Croix-Rouge roumaine, Strada Biserica Amzei, 29, *Bucarest*.
- SALVADOR. — Croix-Rouge de Salvador, 3a Calle Poniente, 21, *San Salvador*.
- SIAM. — Croix-Rouge siamoise, King Chulalongkorn Memorial Hospital, *Bangkok*.
- SUÈDE. — Croix-Rouge suédoise (Svenska Röda Korset), Artillerigatan, 6, *Stockholm*, 14.
- SUISSE. — Croix-Rouge suisse, Taubenstrasse, 8, *Berne*.
- TCHÉCOSLOVAQUIE. — Croix-Rouge tchécoslovaque, Neklanova ul., 34, *Prague* VI.
- TURQUIE. — Croissant-Rouge turc, Yenichéhir, *Ankara*.
- ** U.R.S.S. (Union des républiques soviétiques socialistes). Alliance des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge de l'U.R.S.S., rue Kouïbichev, 12, *Moscou*.
- URUGUAY. — Croix-Rouge uruguayenne, Calle Colonia n° 2199, *Montevideo*.
- VÉNÉZUÈLE. — Croix-Rouge vénézuélienne, Hospital de la Cruz Roja, avenida Este, *Caracas*.
- YOUGOSLAVIE. — Croix-Rouge yougoslave, Simina ulica 19, *Beograd*.

* Branche : Croix-Rouge des Indes néerlandaises, Tjikini 28, *Batavia-Centrum* (Java).

** Membres de l'Alliance
 Croix-Rouge arménienne, *Erivan*.
 Croissant-Rouge de l'Azerbaïdjan, Naberejnaja Goubareva, 61, *Bakou*.
 Croix-Rouge géorgienne, 15, rue Krylov, *Tiflis*.
 Croix-Rouge russe (R.S.F.S.R.), rue Kouïbichev, 12, *Moscou*.
 Croix-Rouge de la Russie Blanche, Pervomaïskaja, 7, *Minsk*.
 Croissant-Rouge du Tadjikistan, Komsomolskaja, 35, *Stalinabad*.
 Croissant-Rouge du Turkménistan, Tekinskaja, 6, *Achabad*.
 Croix-Rouge ukrainienne, Pouchkinskaja, 30, *Kiev*.
 Croissant-Rouge de l'Uzbékistan, Uzbekinstanskaja, 37, *Tachkent*.

Sommaire du Bulletin

T. LXX, N° 445

SEPTEMBRE 1939

Comité international. — Activité du Comité international de la Croix-Rouge : I. Lettre du Comité international de la Croix-Rouge aux Gouvernements des Etats belligérants, 741. — II. Lettre du Comité international de la Croix-Rouge aux Gouvernements des Etats neutres, 747. — III. Lettre du Comité international de la Croix-Rouge aux Croix-Rouges des Etats belligérants, 749. — IV. Lettre du Comité international de la Croix-Rouge aux Croix-Rouges des Etats neutres, 751. — La Croix-Rouge et la guerre (360e circulaire), 753. — Prisonniers de guerre et internés. Franchise de port, 759.

Protection des populations civiles et respect des Conventions. — Lettre du Comité international de la Croix-Rouge au Chancelier du Reich allemand, au Premier ministre britannique et aux Présidents des Conseils des ministres français et polonais, 760. — Mémoire sur les localités et zones sanitaires, sur les localités et zones de sécurité, 762. — Mémoire sur l'activité du Comité international de la Croix-Rouge en ce qui a trait aux violations du droit international, 766. — Secours aux réfugiés polonais : Télégramme du Comité international de la Croix-Rouge aux Présidents des Conseils des ministres de Hongrie, de Lettonie, de Lithuanie et de Roumanie, 770. — Télégramme du Comité international de la Croix-Rouge aux Croix-Rouges hongroise, lettone, lithuanienne et roumaine, 770. — Télégramme conjoint du Comité international de la Croix-Rouge et de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge aux Croix-Rouges lettone, lithuanienne et roumaine, 771. — Chronique mensuelle, 771.

Ligue. — Transfert à Genève du secrétariat de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, 778. — Télégramme conjoint des présidents du Comité international de la Croix-Rouge et de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, 778. — Communication conjointe de la Ligue et du Comité international, 778.

Espagne. — Assemblée suprême de la Croix-Rouge espagnole, 778.

Etats-Unis. — Télégramme du président de la Croix-Rouge américaine au Comité international de la Croix-Rouge, 779. — Loi approuvée par le Congrès le 20 juin 1936, 780.

France. — Secrétaire général de l'Union des femmes de France, 781.

Grande-Bretagne. — « Geneva Convention Act 1936 », 781.

Grèce. — Sophie Déligeorges, 1884-1939, 783.

Italie. — Inspectrice nationale des infirmières volontaires de la Croix-Rouge italienne, 784.

Paraguay. — La Croix-Rouge paraguayenne et les établissements de maternité, 784.

Pérou. — Soixantième anniversaire de la Croix-Rouge péruvienne, 786.

Portugal. — Postes de secours de la Croix-Rouge portugaise, 786.

Siam. — La Croix-Rouge siamoise en 1937-1938, 787.

La Revue internationale de la Croix-Rouge, Bulletin international des Sociétés de la Croix-Rouge, paraît à la fin de chaque mois.

Rédaction : M. Etienne Clouzot, M. Henri Reverdin, membres du Secrétariat du Comité international de la Croix-Rouge.

Prix, franco, un an : Fr. 20.— Le numéro : Fr. 2.—

Rédaction et Administration : 122, rue de Lausanne, Genève.

Téléphone : 2 91 64 et 2 91 65. — Adresse télégr. : Intercroixrouge.